

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE MARICOURT

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Est donné par la soussignée, Nancy Daigle, directrice générale et secrétaire-trésorière

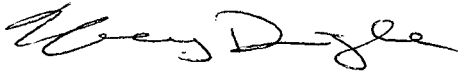
Que lors de la séance tenue le 13 décembre 2022, le conseil de la municipalité de Maricourt, a adopté le « **règlement numéro 411-2022 sur les droits supplétifs.**

Qu'en conséquence, le règlement numéro 411-2022 est entré en vigueur le 13 décembre 2022

Que toute personne intéressée peut prendre connaissance du règlement numéro 411-2022 au bureau de la municipalité de Maricourt, situé au 1195, rang 3 à Maricourt, durant les heures régulières d'ouverture et sur le site web de la municipalité.

DONNÉ À MARICOURT, CE 14^{IÈME} JOUR DE DÉCEMBRE 2022

COPIE CONFORME CERTIFIÉE



Nancy Daigle
Directrice générale et secrétaire-trésorière